

L'an deux mil neuf et le Mercredi 1^{er} Avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à ORBAN, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, David ROSALIE, Jean CHABBAL, Jean ZANINI, Hervé BOULADE, Jean-Paul CAYZAC, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Jérôme FABRIES, Michel LALBAT, Isabelle CALMET, Jean Claude MADAULE, Henri VIAULES, Guy CHAPPERT, Hubert BERNARD, Serge MODOLO, Françoise BARDOU, Jean Claude BARRAU, Jacky SEGUIER, Michel DURAND, Frédérique CUBIZOLLES, Pierre CALVIGNAC, Nathalie FABRE, Jean-Luc CANTALOUBE, Maxime SOULET, Serge CHANAUD, Jean DENEUVE, Régis AMIEL, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Jean-Pierre GOS, Bernard TROUILHET, Rolland ALGANS.

Secrétaire de Séance : Monsieur Robert ROUMEGOUX.

Participaient également à la séance :

Messieurs :

Jean ROGER, Conseiller Général de Réalmont
Georges CABANEL, Trésorier Communautaire;
Thierry CAMPEGGI, Directeur Général des Services;

En vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT, Monsieur le Président communique à l'assemblée délibérante les présentes décisions prises en Bureau du lundi 16 mars 2009, par délégation.

Renouvellement du marché de travaux à bons de commande pour l'aménagement et les grosses réparations de la voirie du Réalmontais

Afin de renouveler le marché de travaux à bons de commande, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée le 12 février 2009, la publicité ayant été faite dans la Dépêche du Midi (Edition du 16.02.09 et site Internet) et sur les sites Internet de l'Association des Maires et de la CCR. La date limite de remise des offres était fixée au 5 mars 2009.

5 offres ont été reçues elles émanent de :

- 1- EUROVIA Midi Pyrénées, Agence d'Albi
- 2- SACER Atlantique, Agence de Gaillac
- 3- SAS CARCELLER, Réalmont, en groupement avec MAILLET TP, Lombers
- 4- GIULIANI TP, Agence d'Albi
- 5- COLAS Sud Ouest, Agence d'Albi

L'analyse des offres fait ressortir que l'offre économiquement la plus avantageuse pour le groupement de commande est celle du groupement d'entreprises Carceller - Maillet.

A l'issue du groupe de travail voirie, le Bureau a décidé de retenir l'offre du groupement d'entreprises Carceller - Maillet pour lui attribuer le marché de travaux à bons de commande pour une durée de un an renouvelable trois fois.

Choix de prestataires pour assurer les missions d'Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC), Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) et Contrôle Technique (CT) des projets de médiathèque et centre de ressources

Monsieur le Président rappelle qu'une mise en concurrence a été lancée selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des Marchés Publics pour les missions d'OPC, CSPS et CT des projets de médiathèque et centre de ressources.

La consultation a été lancée le 9 février 2009 avec publication sur la Dépêche du Midi, édition du 12 février, et mise en ligne sur les sites Internet de la Dépêche du Midi, de l'association des Maires du Tarn et de la CCR. La date limite de remise des offres était fixée au 3 mars 2009.

24 enveloppes ont été reçues émanant de prestataires basés dans l'Ariège, la Haute Garonne, le Lot et Garonne, le Tarn et le Tarn et Garonne, dont 9 offres pour l'OPC, 11 pour le SPS et 5 pour le CT.

Après analyse des propositions, il apparaît que les offres économiquement les plus avantageuses pour chaque mission sont :

OPC : STUDIO K Architecture (Ramonville Saint Agne) pour un montant de **21 600.00 €HT**,
CSPS : APAVE (Albi) pour un montant de **3 480.00 €HT**,
CT : BUREAU VERITAS (Albi) pour un montant de **11 200.00 €HT**.

Le Bureau a décidé de retenir ces trois prestataires pour assurer les missions correspondantes.

Budget Principal : Comptes administratifs et de gestion 2008 - Affectation du résultat

Monsieur le 1^{er} Vice Président propose au Conseil de Communauté :

- de voter le compte administratif 2008 du budget principal et d'adopter le compte de gestion préparé par M. le Trésorier Communautaire qui font apparaître les résultats suivants
- de procéder comme suit à l'affectation de ces résultats :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2008 :	- 459 498.01 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2007 :	+617 820.17 €
Résultat de clôture de 2008 :	+158 322.16 €

Ce résultat, soit **+158 322.16 €** sera repris au budget de l'exercice en cours à la ligne 001 «résultat d'investissement reporté».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2008 :	+ 374 240.46 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2007	+ 362 776.71 €
Part affectée à l'investissement 2008	- 362 776.71 €
Résultat de clôture de 2008 :	+ 374 240.46 €

Ce résultat, soit **+ 374 240.46 €** est affecté pour **+ 351 266.46 €** en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le solde, soit **+ 22 974 €** sera repris au budget de l'exercice en cours en section de fonctionnement au compte « résultat de fonctionnement reporté ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Budget annexe SPANC : Comptes administratifs, et de gestion 2008 - Affectation du résultat

Monsieur le 1^{er} Vice Président propose au Conseil de Communauté :

- de voter le compte administratif 2008 du budget annexe SPANC et d'adopter le compte de gestion préparé par M. le Trésorier Communautaire qui font apparaître les résultats suivants
- de procéder comme suit à l'affectation de ces résultats :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2007 :	+ 5 363.15 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2008	+ 17 190. 68 €
Résultat de clôture de 2008 :	+ 22 553. 83 €

Ce résultat, soit + **22 553.83 €** est affecté en section de fonctionnement au compte 002 « résultat d'exploitation reporté ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient cette proposition à l'unanimité.

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2009

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard des bases notifiées par l'Etat, et du produit attendu pour équilibrer le budget des ordures ménagères, il est proposé de ne pas augmenter les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2009, avec un maintien à 14.18 %, du taux moyen pondéré, soit un produit attendu de 665 745 €

Il rappelle qu'en vertu de la loi de finances cette décision s'inscrit dans une démarche d'unification progressive des taux prévue jusqu'en 2014 qui fait apparaître les taux suivants par communes pour 2009 :

	bases 2009	taux 2009	produit 2009
Fauch	215 749 €	14,72	31 754 €
Laboutarié	218 215 €	15,40	33 594 €
Lamillarié	228 401 €	13,74	31 375 €
Lomers	523 959 €	14,00	73 332 €
Orban	102 218 €	16,13	16 492 €
Poulan Pouzols	207 531 €	13,07	27 131 €
Réalmont	2 439 634 €	13,81	336 952 €
Ronel	101 736 €	15,04	15 299 €
Roumégoux	101 280 €	14,98	15 170 €
St antonin de lacaalm	119 826 €	14,71	17 628 €
St lieux Lafenasse	207 202 €	14,96	30 988 €
Sieurac	60 444 €	17,42	10 532 €
Terre Clapier	99 086 €	15,83	15 681 €
Le Travet	67 680 €	14,50	9 814 €
Total	4 692 961,00 €		665 745 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Vote du taux de Taxe Professionnelle Unique 2009

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard des bases notifiées par l'Etat, et du taux maximum d'augmentation autorisé pour cette taxe par la loi de finances, il est proposé de voter pour 2009 un taux de moyen pondéré de taxe professionnelle unique à 12.37 %, soit un produit attendu de 786 256 €

Il précise qu'au budget primitif 2009 cette prévision de produit attendu sera diminuée du montant du ticket modérateur, prélevé sur les 12° de fiscalité, dont le montant est estimé pour 2009 à 40 250 €, ramenant de fait le produit de Taxe professionnelle à 746 006 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient cette proposition à l'unanimité.

Vote des taux 2009 de la fiscalité directe sur les ménages

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard des bases notifiées par l'Etat, et du produit attendu pour équilibrer le budget, il est proposé de faire évoluer le taux moyen pondéré de fiscalité sur les ménages de 0.81% à 1.03 % pour 2009, ce dernier se décomposant comme suit :

	taux 2008	taux 2009	bases prévisionnelles 2009	produit fiscal de référence
Taxe d'Habitation	0,485	0,616	6 573 572,00 €	40 526 €
Foncier bâti	1,030	1,31	4 501 255,00 €	58 917 €
Foncier non bâti	3,946	5,02	359 035,00 €	17 999 €
			11 433 862,00 €	117 442 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient cette proposition (32 pour / 1 contre).

Budget Primitif 2009 : annexe SPANC

Monsieur le Président présente le projet de budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour 2009, lequel s'établit tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à la somme de 36 553 €(pour mémoire 24 145 € en 2008).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte le budget à l'unanimité.

Budget Primitif 2009 : Principal

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de budget primitif principal pour 2009. Ce dernier s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Budget primitif 2009		pour mémoire BP 2008
section de fonctionnement	2 345 000 €	2 172 000 €
section d'investissement	4 095 000 €	3 958 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte le budget ainsi présenté (pour : 32 ; contre : 1).

Attributions de compensation 2009

Sur proposition de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées réunie à Réalmont le lundi 9 mars 2009, Monsieur le Président propose d'arrêter comme suit les attributions de compensation 2009.

COMMUNES	attribution négative	attribution positive
imputation	7321	739111
FAUCH	-9 522 €	
LABOUTARIÉ		46 634 €
LAMILLARIÉ	-5 889 €	
LOMBERS		118 061 €
ORBAN	-14 377 €	
POULAN-POUZOLS	-12 153 €	
REALMONT		433 420 €

RONEL	-10 249 €	
ROUMEGOUX	-7 935 €	
ST ANTONIN DE LACALM	-5 015 €	
ST LIEUX LAFENASSE		40 €
SIEURAC	-7 780 €	
TERRE CLAPIER	-9 704 €	
LE TRAVET	-10 382 €	
TOTAL	-93 005 €	598 156 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Conseil de Communauté retient cette proposition à l'unanimité
 -de retenir ces propositions sous réserve de l'accord des communes membres à la majorité qualifiée
 -d'inscrire au budget primitif 2009 les crédits correspondants à ces transferts.

Tarifs 2009

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que depuis 2007 sont intégrés les tarifs liés au contrat d'affermage passé avec la société VEOLIA. Il précise que le montant de ces redevances est mis à jour annuellement sur la base des indexations prévues à l'article 14-4 du contrat d'affermage. Il rappelle que la facturation et l'encaissement de cette redevance sont assurés par le délégataire, la société Véolia.

Pour l'exercice 2009, les tarifs de la CCR s'établissent ainsi :

SERVICE	PRESTATION	TARIF 2008	TARIF 2009	FACTURATION
SPANC	Contrôle initial de conception et d'implantation	52.80 EUR	54.91 EUR	Par dossier
	Contrôle de la bonne exécution des travaux	58.08 EUR	60.40EUR	Par contrôle
	Redevance d'assainissement non collectif	12 EUR	13.18 EUR	par an et par usager à compter du diagnostic initial (facturation semestrielle)
Traitement des ordures ménagères	Accès Centre d'enfouissement de Type III « Rauchou »	3 EUR	3 EUR	Par tonne
Collecte sélective	Vente de composteurs 360 litres	20 EUR	20 EUR	unitaire
Collecte sélective	Vente de composteurs 700 litres	35 EUR	35 EUR	unitaire
VIC	Busage accès riveraineté	158 EUR	170 EUR	Accès standard unitaire à 6 ml

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Conseil de Communauté retient cette proposition à l'unanimité
 (Monsieur ROQUES ne participe pas au vote).

Subventions d'équilibre 2009-1

Après avoir examiné les conditions financières de mise en œuvre de leur activité pour 2008 et évalué leurs besoins prévisionnels pour cet exercice, il est proposé d'attribuer comme suit les subventions nécessaires à l'équilibre 2009 du fonctionnement des associations relayant l'action de la CCR dans le cadre des compétences petite enfance et tourisme.

Bénéficiaires	Objet	Montant 2008	Montant 2009	Imputation
Association La Passerelle	Fonctionnement crèche 2009	47 980 €	44 545 €	6574
Association	Fonctionnement RAM	12 404 €	14 390 €	6574

	La Passerelle	2009			
	Association La Farandole	Fonctionnement crèche 2009	18 341 €	67 770 €	6574
	Association "Ma deuxième maison"	Fonctionnement Micro crèche 2009	16 800 €	12 584 €	6574
Ouï	Office de Tourisme Intercommunal	Participation fonctionnement 2009	41 000 €	42 000 €	6574

exposé et après en avoir délibéré, Conseil de Communauté retient cette proposition à l'unanimité.
(Monsieur Jérôme FABRIES ne participe pas au vote)

Soutien aux évènements associatifs d'intérêt communautaire: programmation 2009/1

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance en date du 25 février 2009, la CCR a décidé de réorienter son dispositif d'intervention en faveur des associations d'intérêt communautaire en privilégiant "le financement d'évènements organisés par les associations dont l'importance présente un intérêt communautaire au regard des retombées attendues pour la CCR en terme d'image et de notoriété"

Au regard de ces nouveaux critères il est proposé de financer comme suit ces interventions pour 2009 :

Bénéficiaires	Evènement financé	Modalités	Montant	Imputation
Réalité Réalmontaise	50° Foire à Matériel Agricole de Réalmont	achat de 25 grilles	2098 €	2188/78
Réal'Croche	Festival de country	Partenariat Communication	1000 €	6574
Les Floriales	Fête des plantes vivaces et des loisirs verts	Partenariat Communication	1000 €	6574

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité :

- de mandater Monsieur le Président pour signer avec l'association Réalité Réalmontaise la convention de mise à disposition correspondante;
- de mandater Monsieur le Président afin de finaliser les contreparties attendues de ces interventions en terme de communication.

Déploiement du service de collecte des ordures ménagères sur les communes d'Orban et de Poulan Pouzols : réorganisation du service

Lors de la séance en date du 16 décembre 2008, Monsieur le Président avait souligné que l'élargissement du service de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sur les communes d'Orban et de Poulan-Pouzols allait impliquer une réorganisation du service et notamment nécessitait une création de poste pour des missions de chauffeur/rippeur.

Au regard de l'analyse des besoins effectuée il est proposé d'effectuer à compter du 1^{er} juin 2009 les modifications suivantes au tableau des emplois de la CCR :

objet	Quotité
Création d'un poste d'adjoint technique 2° classe titulaire	Temps complet

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient cette proposition à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint d'animation non titulaire

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que par délibération en date du 30 octobre 2008, à Lamillarié la CCR a décidé de créer un espace multimédia, labellisé Cyber Base par la Région Midi Pyrénées et la Caisse des Dépôts et Consignation. Pour la gestion de cet espace, dont le lancement provisoire dans les locaux de la CCR est prévu pour l'été 2009, l'adhésion à cette charte implique le recrutement d'un animateur à temps plein.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le jury s'est réuni les 17 et 30 mars 2009, recevant 12 candidats. Au regard des candidatures reçues et des missions spécifiques, techniques de l'information et multimédia, requises afin de faire face aux missions d'animation de la cyber base, laquelle doit entrer en fonction à l'été 2009, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation 2° classe non titulaire sur la base de l'article 3 alinéa 4, rémunéré sur la base de l'échelle 3 : indice brut 337

Au regard de l'analyse des besoins ainsi effectuée il est proposé de modifier comme suit le tableau des emplois de la CCR.

objet	Catégorie	Quotité	Prise d'effet
Suppression du poste d'animateur territorial créé par délibération du 30/10/2008	B	Temps complet 35 h	01/04/2009
Création d'un poste d'adjoint d'animation 2° classe non titulaire	C	Temps complet 35 h	01/04/2009

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité

Avis sur le diagnostic stratégique du S.C.O.T. du Grand Albigeois

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que dans le prolongement de la présentation du diagnostic du projet de S.C.O.T. du Grand Albigeois faite par le cabinet CITADIA à Lombers le 25 février 2009, il convient de se positionner sur ce document.

- Au regard des caractéristiques économiques et sociales du Réalmontais ;
- Considérant les orientations stratégiques pour le Réalmontais, élaborées en 2003 dans le cadre du Projet de Développement Durable du Réalmontais;
- Considérant les orientations de Développement Durable du territoire telles qu'elles sont exprimées dans le projet d'agenda 21 du Réalmontais;
- Considérant les remarques que la CCR souhaite voir intégrer dans le diagnostic, suite à la concertation menée avec ses communes membres;
- Au regard du contenu préparatoire et évolutif du document soumis à la Communauté de Communes du Réalmontais.

Il est proposé la prise en compte des remarques suivantes:

- *La CCR confirme son souhait de fonder l'aménagement du territoire du SCOT de l'albigeois sur l'organisation du territoire par Bassins de vie, en veillant à leur mise en complémentarité avec l'agglomération ;*
- *La CCR souhaite que soit pleinement prise en compte à l'échelle du SCOT la situation particulière de l'important bassin de vie du Réalmontais, comme point d'appui et d'équilibre;*
- La CCR réaffirme l'importance de l'identification économique du territoire dans le SCOT, à partir du pôle artisanal commercial et de services du Réalmontais et du projet de développement de l'offre d'accueil pour les entreprises, domaines pour lesquels des complémentarités avec les autres territoires doivent pouvoir être identifiées dans le cadre des orientations du P.A.D.D. ;*
- La CCR confirme sa volonté de participer à l'objectif global de réduction de la consommation de foncier à des fins urbaines, mais elle réaffirme également la nécessaire prise en compte des particularités liées à l'attractivité de son territoire et notamment la nécessité de pouvoir apporter une réponse foncière adaptée, en terme de dimension de parcelles, afin de faire face aux besoins spécifiques de certaines communes pour l'accueil de nouvelles populations.*

-La CCR souligne enfin l'importance que revêt plus particulièrement à l'échelle de son territoire l'objectif fixé par le SCOT d'accroître l'offre en logements sociaux ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de donner un accord de principe favorable sur ses orientations, sans que la CCR ne s'engage sur chacun des objectifs quantitatifs contenus dans ce dossier, lesquels devront être affinés et confirmés dans le cadre du PADD.

Adhésion au CAUE

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'analyse des différents projets figurant dans l'agenda 21 du réalmontais, fait apparaître l'intérêt qu'il y aurait à bénéficier des conseils apportés par le Conseil d'Architecture d'urbanisme et d'Environnement du Tarn.

Dans cette perspective, il est proposé d'adhérer pour 2009 à cette structure.

Il est précisé que le montant de la cotisation est fixé pour 2009 à 0.15 € par habitants et qu'en cas d'adhésion de la Communauté de Communes du Réalmontais les communes membres de l'intercommunalité seront considérées comme adhérentes automatiquement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

-de retenir ces propositions

-de mandater Monsieur le Président afin de finaliser les actions attendues dans le cadre de cette adhésion et pour signer les conventions d'accompagnement rendues nécessaires à leur mise en œuvre dans la limite des crédits inscrits au budget.

Demande de subvention FAVIL 2009

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'il convient de solliciter auprès du Conseil Général la subvention FAVIL, dont la dotation s'élève en 2009 à **109 138 €**.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient cette proposition à l'unanimité et mandate Monsieur le Président afin de solliciter la subvention correspondante.

Projet de Centre de Ressources Intercommunal : Demande de subvention à l'Europe.

Après avoir exposé au Conseil de Communauté l'historique du projet de Centre de Ressource Intercommunal, Monsieur le Président indique que l'opération prévue initialement en 2003 dans le cadre d'une première tranche a évolué en raison de la dynamique créée autour de ce projet. Au regard des nouveaux besoins exprimés il propose d'engager une nouvelle opération qui vise à regrouper avec les services de la CCR, dans une logique de guichet unique, un ensemble de services à la population à vocation économique et sociale et un espace ressources entreprises permettant la tenue de séminaires et conférences.

Il précise que le maintien des services publics a été identifié comme un axe majeur de la stratégie de développement adopté dès 2003 par la Communauté de Communauté de Communes. Par ailleurs les caractéristiques de ce projet destiné à améliorer les services à la population et à conforter l'attractivité du territoire sur l'ensemble du bassin de vie justifient que cet équipement puisse candidater pour un financement Européen au titre du FEADER.

Au regard des moyens financiers limités de la CCR et dans le prolongement des analyses financières prospectives, Monsieur le Président rappelle que le bureau de la Communauté de Communes a fixé comme objectif préalable à la réalisation de ce projet, l'obtention d'un taux de financement significatif de l'investissement ainsi que la maîtrise des coûts de fonctionnement liés à l'accueil des autres services publics et la mutualisation des frais communs.

Afin de permettre la réalisation de cet équipement structurant il est proposé de présenter une demande de subvention pour la réalisation des travaux auprès de l'EUROPE au titre du FEADER, dispositif 321

"Services de base pour l'économie et la population rurale", à hauteur de 22, 50 % d'une dépense subventionnable estimée à 1 197 575 €Ht, soit une subvention attendue de 270 000 €

Conformément aux objectifs poursuivis par la mesure 321 du FEADER, il est précisé que les surfaces relatives aux travaux correspondant à l'installation des services du Conseil Général et du Trésor Public ont été déduites de l'assiette subventionnable conformément à ce qui a été retenu dans le cadre du financement de la Région Midi Pyrénées déjà acquis.

En prenant en compte les financements acquis dans le cadre de l'opération initiale, les accords des autres financeurs actés dans la maquette du Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides, et les demandes restant à réaliser, l'aide de l'Europe s'inscrit dans le cadre d'un projet global dont le plan de financement consolidé est le suivant :

estimatif HT global du projet actualisé	2 051 724 €	
FNADT -DDR	538 318 €	26%
Contrat de Pays	213 140 €	10%
Contrat Atouts Tarn	445 240 €	22%
FEADER (Axe 3 mesure 321)	270 000 €	13%
CCR	585 026 €	29%
	2 051 724 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de mandater Monsieur le Président afin de solliciter auprès de L'Europe (FEADER) la subvention ainsi présentée afin de permettre l'engagement de ce projet.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.